

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1^{er} février 2022

Réunion du comité institutionnel du Plan crack

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, le préfet de police, la directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, la Ville de Paris, le Parquet et la Mildeca se sont réunis ce mardi lors d'un comité institutionnel du Plan Crack. Cette réunion a permis de faire un point sur la situation depuis l'évacuation des usagers de crack des abords du jardin d'Eole le 24 septembre dernier vers le site de Forceval où ils demeurent présents. La réunion a souligné les nombreuses actions engagées par l'Etat pour traiter la situation tant en terme d'ordre public que social et médico-social.

Depuis septembre dernier, la mobilisation des services de l'Etat, avec l'appui du secteur associatif, a permis d'enregistrer d'importantes avancées en termes de prise en charge médico-sociale et sociale des consommateurs de crack.

En premier lieu, **les maraudes conduites par les différents acteurs (associations, RATP, etc.) ont été renforcées tout comme leur adaptabilité**, tant en surface que dans le métro, permettant un suivi des consommateurs sur les différents lieux. Ce renforcement cofinancé par l'Etat et la Ville de Paris va se poursuivre en 2022.

En deuxième lieu, **sur le site de Forceval, l'Agence Régionale de Santé a pris l'initiative de mettre en place un bus d'accueil avec le soutien de la RATP**. En fonctionnement depuis le 29 novembre dernier, il apporte une réponse de premier niveau. Ce dispositif, dont le financement est assuré par l'ARS, a la double mission d'apporter un accompagnement médico-social aux consommateurs pour les orienter vers les dispositifs existants, de leur proposer un premier accueil sanitaire (point infirmier) et de les aider à intégrer un parcours de soins. L'opérateur désigné par l'ARS est l'association AURORE qui assure la coordination des différents intervenants. Le bus est présent sur le site toutes les après-midis. Depuis son ouverture, 190 personnes y ont été reçues, permettant 250 soins infirmiers, 33 consultations médicales ou de santé mentale et 114 démarches sociales.

En troisième lieu, la mobilisation de l'ARS a permis **d'améliorer nettement la prise en compte d'une part des besoins psychiatriques et d'autre part du suivi des injonctions thérapeutiques** prononcées par la justice. Ainsi, le dispositif comportant des maraudes médico-sociales orientant vers des équipes psychiatriques en milieu hospitalier (Fernand Widal et Sainte-Anne) est opérationnel. Le suivi des injonctions thérapeutiques est assuré par le CSAPA Moreau de Tours rattaché au GHU Paris psychiatrie et neurosciences, avec le recrutement de trois psychologues à temps plein ainsi qu'une personne référente à l'ARS.

En quatrième lieu, **afin de mettre en place une offre d'hébergement médicalisé de type LHSS et LAM orienté sur les addictions**, l'ARS a lancé le 27 janvier un Appel à Projets ouvert pour un équipement pouvant être positionné sur l'ensemble du territoire parisien, et de préférence en lien étroit avec une structure hospitalière. Ces places nouvelles permettront la prise en charge de personnes consommatrices de drogues, dont des consommateurs de crack, avec un accompagnement sanitaire et médical spécifique mais à l'exclusion de tout espace de consommation. Pour tenir compte de la situation actuelle, l'Appel à Projets a été publié selon le processus accéléré prévu par les dispositions réglementaires, soit un délai de dépôt de dossier d'un mois au lieu de deux mois. Les crédits concernés, prévus par l'Etat, ont été dégagés. La Ville de Paris est représentée au comité de sélection qui examinera les projets.

En cinquième lieu, les maraudes faisant apparaître au dernier trimestre de 2021 un besoin d'hébergement d'urgence pour 30 à 40 personnes sur le site de Forceval, **les capacités d'hébergement adaptées aux consommateurs ont, dans le même temps, été renforcées**. Ainsi, le dispositif ASSORE, opéré par AUREORE, cofinancé par l'Etat et la Ville de Paris, a été augmenté de 40 places fin 2021 et offre aujourd'hui une solution de mise à l'abri avec accompagnement médico-social à 440 consommateurs de crack.

Ces derniers jours, le passage des maraudes a fait apparaître que 70 personnes environ sont en besoin de mise à l'abri urgente. Il s'agit de personnes en situation de particulière vulnérabilité. **Aussi il a été décidé de renforcer encore le dispositif ASSORE de 70 places supplémentaires, venant s'ajouter aux précédentes et portant le dispositif à 510 places**. Sur proposition de l'ARS, une évaluation sanitaire et médico-socio-économique sur le bilan d'ASSORE sera engagée dans les meilleurs délais.

L'ensemble de ces actions a été engagé à l'initiative des services de l'Etat. L'Etat reste à l'écoute de toute proposition complémentaire qui pourrait être effectuée par la Ville de Paris en termes de lieux possibles d'implantation de structures de prise en charge, notamment d'espaces de repos.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



ARS Ile-de-France
Alizée Feauveaux – alizee.feauveaux@ars.sante.fr